

TPG s'applique aux produits manufacturés et semi-manufacturés, à l'exception de la plupart des textiles, des vêtements, des chaussures et de certains produits d'acier.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

ou avec :

M<sup>me</sup> Chrystia Chudczak  
Division des tarifs  
Ministère des Finances  
(613) 996-5887